

COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 DECEMBRE 2017

NOMBRE

de conseillers en exercice : **25**
de présents : **15**
de votants : **20**

L'an deux mil dix sept le dix neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mr GULINO Eric, Maire**

Etaient présents :

Mmes FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HITTINGER Claudine, MARX Anne-Marie,
Mrs BASTIEN Alain, DIM Lucien, HENNER Christian, JOLLY Pierre, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, RUBY Fabien, TISSERAND Pierre-François, VOITURET Gilles

Etaient absents excusés :

Mmes MANGIN Marie-Françoise, WIRTZLER Hélène
Mr BODO Philippe, BOURCIER Yann, WIESEL Jean-Luc

Procurations :

Mme BECKER Aline qui a donné procuration à Mme GAUTIER Marina
Mr BOUCHERON Jean-Louis qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles
Mr PAGANO Salvatore qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mr SALGADO Jean-François qui a donné procuration à Mr TISSERAND Pierre-François
Mme SIMONIN Valérie qui a donné procuration à Mr LACOGNATA Alain

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22/12/2017 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12/12/2017

Un scrutin a eu lieu, Mme FRANCOIS Andrée a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

OBJET

N°160/2017

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4 COMMUNE

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué

Après discussion et délibération :

Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

DECIDE DE MODIFIER les prévisions budgétaires de l'exercice 2017 comme suit :

Article	Nature	Dépenses INVESTISSEMENT	Recettes INVESTISSEMENT	Chapitre
2128	Autres aménagements terrains	11 500		21
2121	Plantation arbres	1 200		21
21538	Autres réseaux	17 900		21
2138	Autres constructions	6 200		20
2158	Autres install outillage mat techn	5 000		21
2184	Mobilier	10 000		21
2183	Matériel bureau et informatique	800		21
2152	Installation de voirie	3 000		21
2315	Installation mat outillage technique	- 55 600		23
	Totaux	0	0	

OBJET

N°161/2017

**AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE ENGAGEMENT DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT SUR LE BP 2018**

Toutefois, comme pour toutes les collectivités, avant le vote du budget, la nouvelle entité peut en investissement sur délibération de l'organe délibérant, engager et mandater dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente.

L'affectation de chaque dépense prévue devra être précisée dans la délibération.

En Investissement, c'est bien une liste détaillée qu'il faut avec une imputation à l'article.
Le total des crédits ouverts est limité à 25 % des crédits prévus aux budgets primitifs de l'année précédente.

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué
Après discussion et délibération :
Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017, soit 150 164,68 € le montant des dépenses d'investissement inscrites au BP 2017 s'élevant à 600 658,74 € (*crédits afférents au remboursement de la dette non compris*) affectés comme suit :

➤	compte 165	1 000,00 €
➤	compte 21318	10 000,00 €
➤	compte 2188	30 000,00 €
➤	compte 21538	20 000,00 €
➤	compte 2138	20 000,00 €
➤	compte 2313	40 000,00 €
➤	compte 2315	29 164,68 €

PRECISE que les crédits correspondants seront repris au Budget Primitif 2018.

OBJET

N°162/2017

FINANCES : ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA

Ayant entendu l'exposé de Madame Anne-Marie Marx, Maire délégué
Après discussion et délibération :
Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les chèques émis par la société d'assurance GROUPAMA :
- n° 5954289 d'un montant de 872,00 € en règlement du sinistre survenu rue Rouot de l'Epine le 30/03/2017
- n° 5940301 d'un montant de 364,05 € en remboursement.

OBJET

N°163/2017

REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR UN AGENT COMMUNAL

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué

VU les frais avancés par Monsieur ALIBERT Nicolas
VU les pièces justificatives fournies

Après discussion et délibération
Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

ACCEPTE de rembourser à Monsieur ALIBERT Nicolas :
- la somme de **1 241,00 € TTC** pour l'achat de décorations de Noël
- la somme de **274,79 €** pour frais de péage et carburant

VOTE les crédits nécessaires à cet effet.

OBJET

N°164/2017

TRANSFERT PRET AUPRES DE LA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL AU NOM DE LA COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales
-VU le courrier du Crédit Agricole de Lorraine

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **20 VOIX POUR**

- **ACCEPTE** le transfert des prêts contractés auprès de la Caisse Française de Financement Local au nom de la Commune d'Ogy-Montoy-Flanville :

N° MON518009EUR001 pour un capital restant du de 60 000,14 €

N° MIN518007EUR001
N° MIN518007EUR002

pour un capital restant du de 221 940,88 €
pour un capital restant du de 148 143,05 €

OBJET

N°165/2017

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHCPP

Le Maire informe le Conseil Municipal que la CCHCPP lors de la séance du conseil communautaire du 15 novembre 2017 a décidé de modifier ses statuts avec effet au 1^{er} Janvier 2018 afin de les mettre en conformité avec la loi « NOTRe » pour obtenir la DGF bonifiée.

Une compétence obligatoire a été ajoutée :

- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement

Trois compétences optionnelles ont été ajoutées :

- politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

- en matière de politique de la Ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

- eau

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **20 VOIX POUR**

APPROUVE les nouveaux statuts de la CCHCPP avec effet au 1^{er} Janvier 2018.

OBJET

N°166/2017

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du conseil communautaire portant création et composition de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Dans le cadre du renforcement des compétences des communautés de commune, la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République « Notre » prévoit depuis le 01 janvier 2017, le transfert obligatoire de l'ensemble des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale

Le transfert de la compétence engendre donc un transfert de charges vers la communauté de commune. Il convient donc de définir l'impact sur les allocations de compensation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT en date du 16 Novembre 2017 est invité à se prononcer sur les modalités et résultats du calcul des charges transférées et des allocations compensatrices qui en découlent.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **20 VOIX POUR**

ADOpte le rapport de la commission d'évaluation de charges transférées du 15 Novembre 2017.

OBJET

N°167/2017

ATTRIBUTION D'UN NUMERO D'ADRESSE POSTALE POUR LES 11 PARCELLES DE LA RUE RICHARD WAGNER

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire

Après discussion et délibération :

Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR** :

DECIDE D'AFFECTER les numéros d'adresse postale suivants :

- LOT 1	3 rue Richard Wagner
- LOT 2	5 rue Richard Wagner
- LOT 3	7 rue Richard Wagner
- LOT 4	6 rue Richard Wagner
- LOT 5	8 rue Richard Wagner

- LOT 6
- LOT 7
- LOT 8
- LOT 9
- LOT 10
- LOT 11

9 rue Richard Wagner
10 rue Richard Wagner
11 rue Richard Wagner
1 rue Richard Wagner
2 rue Richard Wagner
4 rue Richard Wagner

OBJET

N°168/2017

ACQUISITION DELAISSE MUR ANTIBRUIT

Ayant entendu l'exposé de Monsieur HENNER Christian, Conseiller Municipal

Après discussion et délibération :

Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

ACCEPTE la proposition de cession du Département de la Moselle du délaissé du mur antibruit le long de la RD603 au prix de 0,34 € du m2 pour 1066 m2 soit **un montant total de 362,44 €**

VOTE les crédits nécessaires à inscrire au BP 2017 et suivant.

OBJET

N°169/2017

CONVENTION SACPA – CHENIL SERVICE

Ayant entendu l'exposé de Madame GAUTIER Marina, Conseillère Municipale

Après discussion et délibération :

Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

ACCEPTE la convention de prestation de services chenil avec le groupe SACPA avec effet au 01 janvier 2018

VOTE les crédits nécessaires à inscrire au BP 2017 et suivant.

OBJET

N°170/2017

AVENANT MARCHÉ VIABILISATION TERRAIN ET REALISATION PLACES STATIONNEMENT

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire

Après discussion et délibération :

Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

ACCEPTE l'avenant du marché pour la viabilisation d'un terrain et la réalisation de 4 places de stationnement passé avec la Société ROSSI-STARCK pour un montant de 1 293,60 € TTC portant ainsi le montant du marché à 26 346,60 € TTC.

OBJET

N°171/2017

DESAFFECTATION DU PRESBYTERE DE SAINT-AGNAN

Vu le courrier de la Préfecture de la Moselle en date du 11 décembre 2017 relatif à la DCM n° 138 du 14 Novembre 2017

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué

Après discussion et délibération :

Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de désaffectation de presbytère de Saint-Agnan

DEMANDE l'avis de l'Evêque de Metz

DECIDE le déclassement du domaine public de la commune des parcelles cadastrées section 14 n° 22 d'une superficie de 5,79 ares et n° 21 d'une superficie de 17,69 ares.

OBJET
N°172/2017

VENTE DE LA PARCELLE N° 1 LOTISSEMENT LE « FOSSE DE L'ETANG 3 »

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire
Après discussion et délibération :
Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

DECIDE l'attribution de la parcelle :

- N° 1 d'une superficie de 622 m², pour un montant de 80 860 €HT à Monsieur TANRIKULU Rasih

OBJET
N°173/2017

**CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS
EN MATIERE DE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire

CONSIDERANT qu'il appartient désormais à chaque Conseil Municipal, dans un délai de trois mois à compter de cette date, de se prononcer sur les conditions financières et patrimoniales proposées ;

Après discussion et délibération :

Le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

DECIDE d'approuver les conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activité de

- ✓ ZA de Courcelles-Chaussy,
- ✓ ZA de Montoy-Flanville,
- ✓ ZA de Retonfey

A la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange telles qu'arrêtées par le conseil communautaire et présentées ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.